



Téléconsultation

Les nouvelles technologies permettent le déroulement d'une consultation médicale à distance prévue notamment par le décret n° 2022-679 du 26 avril 2022. Afin de pouvoir répondre aux demandes de visites médicales réglementaires obligatoires, le SMIE pourra proposer au salariés suivis en visite médicale de bénéficier d'une consultation auprès d'un médecin du travail par le biais d'une téléconsultation médicale.

Dans ce cadre, le SMIE utilise la solution française *Covalia web* proposée par le GCS e-santé Pays de la Loire, le Groupement régional d'appui au développement de la e-santé (GRADeS). La solution est éditée par Maincare (filiale de la groupe La Poste) et hébergée par Orange/Enovacom (hébergement hébergeur de données de santé – HDS).

Identité et coordonnées du responsable du traitement

Nom du responsable du traitement : SMIE Châteaubriant

Adresse : 16 rue Gabriel Delatour, 44110 CHATEAUBRIANT

Email : dpo@smie-chateaubriant.fr

Catégories de données traitées

Afin de réaliser cette enquête, le SMIE doit traiter des données concernant les travailleurs :

- Données d'identification : nom, prénom, sexe, date et lieu de naissance
- Données de contact : adresse e-mail
- Données professionnelles : Emploi, type de contrat, date d'embauche
- Données de santé : les pathologies et antécédents et leurs traitements médicaux, les examens complémentaires prescrits lors des visites et leur résultat.
- Données biométriques : transmission de l'image lors de la téléconsultation

Finalités du traitement

Proposer une consultation à des travailleurs notamment éloignés ou ayant une situation spécifique.

Pour réaliser la téléconsultation, le SMIE doit :

- Respecter le décret n° 2022-679 du 26 avril 2022 ;
- Recueillir le consentement du travailleur avant la visite ;
- Transmettre un lien de connexion au travailleur par mail ;
- Recourir à une plateforme sécurisée.

Destinataires des données

En interne au service : les données personnelles seront accessibles uniquement aux personnes habilitées (médecin du travail, infirmier, assistante médicale).

En externe : Maincare, éditeur de la solution Covalia web, Orange/Enovacom hébergeur de la solution certifié HDS, mandaté par GSC E-Santé.

Maincare traite des données dans le cadre de la maintenance de sa solution.

Les professionnels de SMIE saisissent les informations échangées lors de la téléconsultation dans le dossier médical en santé au travail (DMST) numérique de chaque travailleur, tenu au sein du logiciel métier Pulse, conforme aux



recommandations de de Haut autorité de Santé et au Guide de la CNIL relatif aux services de prévention et de santé au travail.

Pour plus d'informations sur le traitement de données réalisé par Maincare : DPO@maincare.fr

Base légale du traitement

Le SMIE traite les données sur le fondement légal de **consentement du travailleur**. Ce dernier qui doit en effet expressément accepter d'être convoqué en téléconsultation. Tout travailleur est informé de la possibilité de revenir sur sa décision, sous un délai raisonnable, et de demander d'être convoqué en visite présentiel dans les locaux de SMIE.

Si la téléconsultation est réalisée sur le lieu de travail, **l'adhérent doit garantir la confidentialité** des échanges en permettant à son salarié de s'isoler dans un endroit insonorisé. En effet, la fiabilité des données collectées sur la base du déclaratif du salarié peuvent être altérées du fait de la présence de tiers pendant la téléconsultation. L'employeur s'engage également à désactiver tout traceur (ou autres outils de surveillance) installés éventuellement sur l'équipement informatique utilisé par le travailleur lors de la téléconsultation.

Droits des personnes

En tant que salarié, vous disposez du droit d'accéder à vos données, de les rectifier, d'en demander la suppression. Vous pouvez également demander à limiter le traitement. Enfin vous pouvez revenir sur votre décision de consentement à la téléconsultation et de demander d'être convoqué en visite présentiel dans les locaux de SMIE.

Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à dpo@smie-chateaubriant.fr

Transferts de données vers des pays tiers

Les données personnelles ne seront pas transférées en dehors de l'Union européenne.

Durée de conservation des données

L'équipe SMIE s'engage à ne pas réaliser d'enregistrement lors de la téléconsultation et de centraliser les informations au sein du dossier médical (DMST) hébergé dans un environnement sécurisé HDS. Les données saisies dans le dossier médical de chaque travailleur sont conservées conformément à l'obligation légale de SMIE (de 40 à 50 ans). Vous trouvez plus d'informations à ce sujet dans l'onglet *Politique de la protection de données* sur le site Internet de SMIE : <https://www.smie-chateaubriant.fr/document/share/13/c9eb0099-dc6b-4e7a-87b8-41d1b850d486>

Droit de réclamation

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Prise de décision automatisée

Aucune décision automatisée, y compris le profilage, n'est effectuée dans le cadre de cette enquête.

Fait à Châteaubriant, le 16 avril 2025